



Déclarations de planification

Version 2

mlj / 1er septembre 2023

DEEE 42 2023.WEU.661 Interdiction de fumer sur les places de jeux publiques et dans les installations scolaires du canton de Berne. Rapport sur la mise en œuvre de la motion 166-2019 Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS) adoptée sous forme de postulat

Auteur-e	Proposition	+ / ++ - / --
CFor Minorité (Gabi Schönenberger)	1. Le canton met en œuvre, en collaboration avec les communes, des mesures de sensibilisation (panneaux d'information et autres, tels que des articles dans les supports d'information propres aux communes, des actions d'information, des dépliants, etc.) pour inciter à ne pas fumer sur les places de jeux publiques, en englobant également d'autres lieux tels que les installations scolaires.	-
-Gabi Schönenberger (PS-JS) Widmer (VERT-E-S) Kullmann (UDF) Streiff (PEV)	2. Introduction dans la loi bernoise sur la protection contre le tabagisme passif d'une disposition visant à concrétiser l'interdiction de fumer sur les places de jeux publiques.	-
Widmer (VERT-E-S)	3. Déclaration de planification subsidiaire à la déclaration Gabi Schönenberger : Le canton de Berne complète sa législation de manière à ce que l'élimination inappropriée de produits destinés à être fumés, en particulier sur les places de jeux et aux abords de celles-ci, puisse être sanctionnée par une amende.	-